



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la Coordination et du
Soutien Interministériels**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Xavier SINNA /GB
Tél. : 05.49.08.69.58
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.f

Le préfet

SCEA LES AUGIRONS
1, les Augirons

VOULTEGON
79 150 VOULMENTIN

Niort, le 29 AVR. 2025

Prise d'acte n° E325

Monsieur,

Par télédéclaration via la plateforme GUNenv, vous m'avez transmis, en parallèle de votre dossier relatif à l'extension de votre élevage porcin, une demande visant à augmenter le nombre d'emplacement volailles (passage de 36 719 à 37 000 soit + 181 emplacements), sur votre exploitation située au 1 les Augirons sur la commune de VOULMENTIN (79 150).

Vous bénéficiez de l'arrêté préfectoral N° E48 du 18 janvier 2017 portant enregistrement de l'extension d'un élevage de 36 719 emplacements volailles et de 4 000 m³ de stockage de fourrage et de litière.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement considère que cette modification est peu notable et non substantielle.

.../...

Conformément à l'article R.512-46-23 du Code de l'environnement, je prends donc acte de cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

 ci -

Patrick VAUTIER